



BIARRITZ

AVENANT N° 3

MARCHE N° 2023-112

OBJET DU MARCHE :

**MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE
AVEC LE BIARRITZ-OLYMPIQUE PAYS-BASQUE**

**PRESTATIONS DE PUBLICITE, PROMOTION
COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES**

MODE DE PASSATION :

Article R.2122-3-3° du code de la commande publique

COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE : VILLE DE BIARRITZ

DELIBERATION EN DATE DU : 10 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour certaines affaires au titre des articles L 2122-22 / 2122-23 du C.G.C.T

PREAMBULE

Vu le marché de prestations de service passé par la Ville de Biarritz auprès de la S.A.S.P. BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS-BASQUE,

Considérant que la S.A.S.P. BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS-BASQUE organise 15 matchs de rugby professionnel au sein du stade Aguilera à Biarritz,

Considérant que le rugby professionnel est à Biarritz un des vecteurs de communication privilégié,

Considérant l'animation populaire générée lors des rencontres et l'adhésion rencontrée auprès de la population locale participant ainsi à la cohésion sociale de la ville

Considérant la situation critique et cruciale de la SASP d'un point de vue sportif et financier,

Considérant le risque de rétrogradation en Nationale et de mise en liquidation du club professionnel,

Considérant que l'image de la Ville de Biarritz est intrinsèquement liée à l'image du rugby local et en particulier à son club professionnel : le BOPB,

Considérant que le marché de prestations de service initial portait sur l'intégralité de la saison 2023-2024,

Considérant que la Ville souhaite concentrer les prestations de service faisant l'objet du présent marché sur une période plus courte, pour garantir la visibilité véhiculée par le rugby, avant un changement de propriétaire,

Vu le cadre juridique des concours financiers des collectivités territoriales aux sociétés sportives, et notamment les articles L 113-2, L 113-3, R 113-1 et suivants, et R 113-6 du Code du sport,

Il est conclu entre les parties le présent avenant n° 3

ENTRE :

- La Ville de Biarritz, représentée par son Maire, Madame Maider AROSTEGUY, d'une part,
- La SASP BIARRITZ OLYMPIQUE - PAYS BASQUE (B.O.P.B.), rue Cino Del Duca, parc des sports d'Aguilera, 64 200 BIARRITZ, n° SIRET : 41943473300012, représentée par M. Jean-Baptiste ALDIGE, Président d'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier :

- La durée du marché.

L'article 3 du marché initial est modifié de la manière suivante :

« Le présent marché est conclu pour la période courant de la notification du marché au 8 mars 2024, date du match de rugby Biarritz/Montauban ».

Les articles du marché initial faisant état de la saison 2023-2024 sont modifiés en conséquence.

- La décomposition du prix du marché (voir annexe)

« Echancier des paiements »

Les paiements seront effectués selon l'échéancier suivant :

- 50% du montant du marché (275K€ HT) sur facture au 31/12/2023, payable au 15 janvier 2024
- 25% du montant du marché (137.5K€ HT) sur facture datée du 7 février 2024, payable après notification de l'avenant n°1.
- le solde du marché sur facture/DGD établi(e) à l'issue de la période d'exécution du marché, telle qu'elle a été redéfinie par le présent avenant

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Les autres clauses du marché de prestations de service et de ses avenants n°1 et 2 demeurent inchangées.

Fait à Biarritz., le 15 Mars 2024 en un exemplaire

Pour la S.A.S.P. BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS
BASQUE

Le Président

BIARRITZ
OLYMPIQUE PAYS BASQUE



Parc des Sports Aguilera
Rue Cino del Duca
64200 BIARRITZ
SIRET 419 434 733 000.12

Jean-Baptiste ALDIGE

Pour la VILLE DE BIARRITZ

Le Maire

Mairer AROSTEGUY

MONTANT DU MARCHÉ

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le



ID : 064-216401224-20240315-MARCHES_24_032-CC

N° prix	Désignation	Unité de compte	Budget € H.T.
1	Marquage textile des vêtements joueurs et staff Face (poche droite et gauche) du maillot : cm 6,2 x 8,5 – cm : 10 x 2,6 v maillot home v maillot away Short jambe gauche : cm 10x2,6 v short home v short away	Forfait pour la durée du marché	329 441
2	Marquage chasubles d'entraînement et d'échauffement	Forfait pour la durée du marché	15 000
3	Marquage textile et objets des produits dérivés de la boutique	Forfait pour la durée du marché	24 000
4	Marquage textile de la tenue de la mascotte	Forfait pour la durée du marché	17 500
5	Marquage textile de la tenue des ramasseurs de balles	Forfait pour la durée du marché	17 500
6	Panneautique dynamique – panneautique LED 120 mètres linéaires face TV 5 mn	Forfait pour la durée du marché	39 375
7	Panneautique fixe – panneaux façade de loge 2 emplacements – tribune Serge Kamp et Serge Blanco	Forfait pour la durée du marché	7 654
8	Panneautique fixe – panneau porte d'escalier	Forfait pour la durée du marché	7 235
9	Panneautique fixe – panneau de score	Forfait pour la durée du marché	3 828
10	Spot écran géant – 1 spot de 30 secondes – 3 passages	Forfait pour la durée du marché	5 280
11	Logo écran géant – naming des essais, pénalités et transformations	Forfait pour la durée du marché	6 395
12	Parrainage de match	1 match en début de saison	8 142
13	Visibilité RS – pack « Game day »	Forfait pour la durée du marché	7 875
14	Marquage loge billetterie	Forfait pour la durée du marché	5 775
15	Relations publiques – club premium loge privative de 10 personnes	Forfait pour la durée du marché	31 000
16	Billetterie – 40 places tribune Serge Blanco	Forfait pour la durée du marché	24 000
17	Invitation pour 2 personnes aux petits déjeuners du Président et aux events du business club	Forfait pour la durée du marché	0
TOTAL			550 000

Prix du marché hors frais techniques de 1 300 € HT *

Et la Fourniture par vos soins d'une animation LED Format 20 secondes 800x72/960x72/1200x72/1600x72/1920x72. Il est préférable d'éviter d'utiliser des animations avec une longueur supérieure à ces dimensions- Contraintes techniques en PJ créations de contenus 8CMOD Biarritz-

Fourniture par vos soins d'une animation vidéo pour écran géant de 30 secondes max. La résolution de l'écran Dimensions 8,40 m X 5,00 m – P10 – 840 pixels x 500 pixels – Résolution des vidéos Full HD 1920 x 1080P. Le type de fichiers pris en compte : MP4, .AVI, .MOV indifféremment

Informations complémentaires : l'écran accepte 25, 30 ou 50 images / seconde, la surface de l'écran est 42 m², luminosité 7000 Nits

Fourniture par vos soins de votre logo pour incrustation sur :

écran géant pour le naming

visibilité digitale pack "Game Day"

projet des futurs équipements de jeu "Game Set"

maquettes visibilité stade bichrome - * Frais techniques de réalisation pour les deux panneaux devant de loge, le panneau haut d'escalier et le panneau haut de porte 1300 € HT e- ticket et billetterie